

N/REF : 15/04/2024 14H25 C:263917 I:35155

V/Email reçu le Lundi 15/04/2024 a 14H25

ACTIS - OPH de la région GRE
Territoire Marie Reynoard
32 avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE

IMMEUBLE : 50 ARLEQUIN
50 GALERIE DE L ARLEQUIN
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 19 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 50 ARLEQUIN - M ALEGRIA TORRES RODRIGO ADRIAN - LOGT 29 06 13 24 94 04

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE

Donneur d'ordre : Mr SM MICCOLI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 17/04/2024 A 08H15
DÉBOUCHAGE COLONNE CUISINE DEPUIS L'APPARTEMENT DE MR ALEGRIA AU 8 EME ÉTAGE.
CONTROLE BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 18/04/24 a 07H30 Mr SM MICCOLI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	353,80

TOTAL H.T.	353,80
T.V.A. a 20,00%	70,76
TOTAL T.T.C.En EURO	424,56

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN